

CONSEIL MUNICIPAL 2016-06

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le 19 septembre à 20 h 30 le Conseil Municipal de Clermont-Savès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil.

Etaient présents : Gaëtan LONGO - Patrick MEGRIER Raymond BORT - Magalie BENSIMON - Alain BESCOP - Nadine DAX Nathalie MARSOT - Michel ESPINASSE Arnaud AUGIER -	Absent-e-s donnant procuration : Philippe Capdeville A Patrick MEGRIER Absent-e-s excusé-e-s : Absent-e-s : Secrétaire de séance : Magalie BENSIMON
--	---

Le dernier compte-rendu du Conseil Municipal en date du 23 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

06-1 : Amortissement des Subventions versées:

Conformément aux règles définies par l'instruction budgétaire et comptable M14, l'amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publiques et aux personnes privées au compte racine 204 est obligatoire pour toutes les communes sans considération de seuil. L'amortissement doit commencer à compter du 1er janvier de l'année suivant le versement de la subvention d'équipement.

Monsieur le Maire propose de fixer les durées d'amortissement des subventions versées suivant les seuils suivants :

Montants (en €)	Durée de l'amortissement (en année)
compris entre 1 et 10 000	1
compris entre 10 001 et 25 000	3
compris entre 25 001 et 50 000	7
compris entre 50 001 et 100 000	10
au-delà de 100 000	15

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

06-2 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Monferran-Savès et de l'accueil périscolaire 2015-2016:

M. Le Maire expose la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école de Monferran-Savès et de l'accueil périscolaire à hauteur de 8 226.85 € pour 5 enfants scolarisés.

Le Conseil Municipal charge le maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cet accord.

06-3 : Tarifs d'occupation de la salle des fêtes par l'association « La Clochette l'Isloise » et l'association « Form'n danses »

En raison des créneaux horaires particuliers d'occupation de la salle des fêtes par les associations « La Clochette l'Isloise » et « Form'n danses » pour l'année 2015/2016, il est nécessaire d'ajuster le tarif de la salle des fêtes qui avait été défini par délibération du 12/11/2014 à ces associations

DECIDE

- d'accorder le droit d'utilisation à l'association « La Clochette l'Isloise » au prix forfaitaire de 400 € pour couvrir les frais d'électricité et de 150 € pour participation à l'entretien, soit un montant total de 550 €
- d'accorder le droit d'utilisation à l'association « Form'n danses » au prix forfaitaire de 200 € pour couvrir les frais d'électricité et de 100 € pour participation à l'entretien, soit un montant total de 300 €

pour l'année 2015/2016

06-4 : Motion de l'ANRAF:

Le conseil Municipal adopte la motion de l'ANRAF et de signer la convention.

06-5 : Arrêté du règlement du Cimetière

Le Conseil Municipal adopte le règlement du cimetière et une mise en application à compter du 1^{er} octobre 2016.

06-6 : Compte rendu de réunion diverses

L'exercice PCS de juin a été bien noté par la Préfecture.

06-7 : Questions diverses :

- Demande de la location de la salle des fêtes en semaine par le club de boxe de M.MORINI, association domiciliée au village.

Le Conseil Municipal accorde à la majorité cette demande.

Prochaine réunion le jeudi 13 octobre 2016 à 20 h 30
Fin de séance à 22 h 15

Gaëtan LONGO
Maire

